



Formation Arbitrage M14 - M15F saison 2017 – 2018

Constat :

Tous les ans, les obligations fédérales concernant la catégorie minime nous imposent de former à la pratique de l'arbitrage 5 jeunes et 1 éducateur par collectif, appelé à diriger ces jeunes sur le terrain, en l'absence d'un arbitre référent.

Une formation théorique, s'appuyant sur une documentation issue de la DTNA, a été progressivement réduite de 3 demi-journées à 2 demi-journées puis une seule. Les clubs soumis à de nombreuses sollicitations de formation souhaitent que la formation à l'arbitrage se fasse dans les clubs en alliant la formation théorique à une mise en situation sur le terrain.

Proposition :

La charte de l'Arbitrage prévoit que chaque club possède un ou plusieurs arbitres et le C.P.A. (Centre de Perfectionnement en arbitrage) préconise que ces arbitres jouent un rôle de formateur à l'intérieur de leur club.

La DTNA (Direction Technique Nationale de l'Arbitrage), consultée sur le sujet, a pleinement validé notre proposition et l'a préconisé auprès de tous les clubs du territoire français.

Modalités de formation :

En conséquence, le responsable de chaque école de Rugby devra se mettre en relation avec le (ou les) arbitre(s) en activité ou ancien(s) arbitre(s) de son club pour mettre en place cette formation auprès des candidats « jeunes arbitres » de la catégorie M14-M15F (maximum 6 par équipes) et de leurs éducateurs.

La période de formation s'étalera de mi-Septembre à fin Octobre selon les disponibilités des uns et des autres. La partie théorique s'appuiera sur 5 fiches synthétiques qui seront prochainement mise en ligne sur le site de la FFR dans la page « **LE SITE DE L'ENTRAINEUR ET DE L'EDUCATEUR** ». La partie pratique se fera sur le terrain en fin d'entraînement des M14-M15F en mettant éducateurs et jeunes arbitres en situation de match.

Plusieurs clubs de proximité pourront se grouper lors de ces séances pour faciliter cette formation et cette mise en pratique.

Validation :

La pratique à XV démarrera dans le courant Novembre et chaque club devra fournir au Comité Départemental (**Jean-François DUDON** jf.dudon@orange.fr) avant le 31 Octobre 2017, la liste des jeunes et éducateurs ayant suivi ce C.P.A. avec le nom et la validation de l'Arbitre ou ancien Arbitre formateur du club (voir fiche de validation jointe).

Pour vous aider dans cette démarche n'hésitez pas à me contacter au **06.85.53.03.26**

Sportivement,

Jean-François DUDON
Responsable « Formation Arbitrage » du CD33